



LE ROTARY
UN IMPACT REEL

Le Lien Hebdomadaire du ROTARY CLUB EVRY-CORBEIL

www.rotaryclub-evrycorbeil.org – Identifiant et mot de passe membre : rotary
Facebook : Rotary EC

Siège : Hôtel NOVOTEL d'Evry – 3 rue de la Mare Neuve - 91080 COURCOURONNES

Président 2017-2018 : Stein Jensen

2017/2018 N°13

Mardi 10 Octobre 2017

Chers amis,

Notre Président a accueilli Alain Bao, Directeur du CFA de la Faculté des Métiers d'Evry, Président de l'Association des directeurs de CFA de la région Ile de France pour une conférence sur l'Apprentissage en France et comparaison avec le système dual allemand.

Cette intervention se situe dans un contexte stratégique puisque le gouvernement entame une réflexion sur la formation professionnelle et donc la place de l'apprentissage dans notre pays.

Alain Bao nous rappelle dans un premier temps quelques éléments historiques de l'apprentissage :

La formation par apprentissage est juridiquement une formation initiale mais elle a deux spécificités qui l'éloignent de l'enseignement scolaire : l'apprenti a un contrat de travail signé avec un *patron*, ce qui lui donne des droits et implique des devoirs, la formation est organisée autour de séjour en entreprise et de séjour dans un *Centre de formation d'apprenti (CFA)*.

L'apprentissage est la plus ancienne des formations en **alternance**. Jusqu'à la Révolution, les jeunes, pour apprendre un métier, sont plus ou moins pris en charge par les corporations – ancêtres des syndicats professionnels -.

La loi Le Chapelier de 1791 abolit le système des corporations, alors que nombre de pays européens poursuivent cette relation entreprise/formation, la France décide de couper l'enseignement technique de l'entreprise. A cette date, il y avait 200 000 apprentis formés par an.

La loi Astier promulguée le 25 juillet 1919 : loi relative à l'organisation de l'enseignement technique industriel. Au sortir de la guerre, c'est une France exsangue et saignée de ses forces vives qui doit se reconstruire. L'ensemble du système éducatif doit être remis à plat et l'enseignement technique n'y coupe pas. La loi Astier propose une véritable révolution culturelle. Elle impose une scolarité obligatoire, jusqu'à l'âge de dix-huit ans sous une forme particulière et novatrice : elle rend obligatoire sur le temps de travail du jeune salarié, le suivi de cours professionnels et de perfectionnement, à raison de cent cinquante heures par an (une demi-journée par semaine) pour tout jeune salarié de moins de dix-huit ans. Et ce, quelle que soit la nature de son contrat de travail, y compris le contrat d'apprentissage. Ce texte majeur lance les bases de l'apprentissage rénové, de la formation en alternance, ainsi que de la formation professionnelle pour adultes.

Les lois relatives à la formation professionnelle dites « lois Delors » du 16 juillet 1971 sont prises : loi d'orientation de l'enseignement technique, loi relative à la participation des employeurs au financement des formations technologiques, loi sur l'organisation de la formation continue et une loi sur l'apprentissage.

Les lois de décentralisation de 1983, notamment, la loi de régionalisation retire l'apprentissage de la compétence de l'Etat pour la placer sous celle des Conseils Régionaux mais maintient un contrôle de l'apprentissage par le ministère de l'Education nationale.

La loi Seguin 23 juillet 1987, sur l'apprentissage organise un véritable système de formation alternée par filières. Les CFA peuvent organiser des formations autres que les seul CAP de niveau V (du Cap au niveau ingénieurs) et les apprentis peuvent signer plusieurs contrats successifs. Une véritable filière de la formation alternée est organisée sous la tutelle des Conseils Régionaux.

Quels sont aujourd'hui les effectifs en apprentissage en France ?

En 2013-2014, le nombre d'apprentis s'établit à 424 300 soit une baisse de 3,1 %, après une stabilisation des effectifs l'année précédente, 40% des apprentis formés sont dans des formations supérieures au baccalauréat –ce taux est de 60% en région Ile de France. Il aura fallu plus de vingt ans pour passer de 250000 apprentis à 424 300 apprentis. Entre 2005 et 2012, les effectifs ont augmenté de 8% alors que le financement de l'apprentissage est passé de 4 milliards à 6 milliards d'euros

L'apprentissage en France métropolitaine et dans les DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines de la production (59,2 %). Il y a un contraste entre le secondaire (niveaux IV et V), relevant majoritairement des domaines de la production (68,8 %), et le supérieur (niveaux I, II et III), relevant majoritairement de ceux des services (58,5 %).

Ce sont les TPE qui forment le plus d'apprentis (55,4%), on constate que les entreprises de 50 à 249 salariés forment peu d'apprentis, seulement 8,9% d'entre elles ont des apprentis.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage : elles ne représentent que 32 % des effectifs.

Tous les gouvernements successifs ont considéré l'apprentissage comme une voie de formation de qualité, favorisant notamment la première insertion professionnelle et ont pris « au coup par coup » de multiples mesures pour inciter les entreprises à prendre des apprentis : prime à l'embauche, exonérations diverses..... sans impact vraiment significatif sur l'attractivité de cette voie de formation aussi bien de la part des entreprises que des jeunes et leurs parents.

Face à cette situation de l'apprentissage en France, Alain Bao nous propose quelques éléments de comparaison avec l'Allemagne où cette voie de formation est plébiscitée par tous.

Au plan national, l'Allemagne gagne sans conteste le match en nombre d'apprentis par 3 contre 1 ! Avec un impact très net sur le taux de chômage des jeunes qui n'est que de 7,8 % là-bas quand il voisine dangereusement les 25 % en France.

Pourquoi un tel écart de réussite ? Pourquoi ne parvient-on pas à faire décoller l'apprentissage en France, malgré des moyens financiers considérables et une mobilisation répétée et « prioritaire » des pouvoirs publics ? Plus grave ! Le nombre d'apprentis s'effrite dangereusement ces dernières années. À la rentrée 2014, ils étaient 46 000 de moins qu'en 2012.

Il faut rappeler que nos deux systèmes éducatifs sont très différents dès le collège : en Allemagne, c'est dès 12 ans que l'on choisit sa voie de formation alors qu'en France on est dans le collège unique et la première orientation se fait à 15 ans à l'issue de la troisième avec une représentation de la voie de l'apprentissage réservée aux jeunes en grande difficulté scolaire.....

De plus, en Allemagne, plus de 330 métiers ne sont accessibles que par la voie de l'apprentissage, ce qui n'est pas le cas en France.

Quelques statistiques permettent d'apprécier les différences entre l'Allemagne et la France quant à la situation des jeunes au niveau de l'emploi :

- **Taux de chômage et taux d'emploi des jeunes**

	France (2005)	Allemagne (2005)	France (2013)	Allemagne (2013)
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)	21 %	15,4 %	24,8 %	7,8 %
Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans)	30,2 %	41,9 %	28,4 %	46,9 %

Source : Eurostat et OCDE.

- **Insertion des jeunes et formation en alternance : position de la France et de l'Allemagne en Europe :**

Dans les pays où l'apprentissage est peu développé, le chômage des jeunes est élevé : France, Italie, Espagne, Suède

Dans les pays où il est développé, le chômage des jeunes est plus faible : Allemagne, Autriche, Pays Bas, Danemark, Suisse.....

- **Poids de l'apprentissage en France et en Allemagne :**

Nombre d'apprentis en 2013	Nombre d'apprentis en % du nombre de jeunes de 15-24 ans (1)		% des apprentis dans l'ensemble des effectifs en second cycle professionnel en 2012
Allemagne	1 430 977	16 %	87,5 %
France	438 143	5,2 %	27,2

Source (1) : Repères et références statistiques (2014) pour la France, BiBB (2014) pour l'Allemagne.

- **Le niveau de qualification préparé par les apprentis est l'une des différences les plus marquantes entre les deux systèmes.**

En France, l'apprentissage est aujourd'hui polarisé aux deux extrémités des niveaux de qualification (CAP infra-bac et enseignement supérieur). En revanche, il reste très peu développé au niveau du bac professionnel (83 % des jeunes préparant le baccalauréat professionnel le font par la voie scolaire) et inexistant au niveau intermédiaire 4 dans la classification CITE* (post-secondaire non-tertiaire).

En Allemagne, en revanche, l'apprentissage est depuis toujours centré sur la préparation de qualifications de niveau 3b (correspondant au niveau du bac professionnel français). Il est toutefois relativement développé au niveau « post-secondaire non tertiaire » pour les 24 % d'entrées qui sont le fait de jeunes titulaires du baccalauréat général (Abitur). En revanche, il est inexistant dans l'enseignement supérieur, niveau de qualification qui concentre 31 % des apprentis côté français.

*CITE : Classification internationale type de l'éducation, outil construit pour produire dans l'ensemble des pays des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation.

- **Accueil des apprentis dans les entreprises :**

En Allemagne, toutes les entreprises font un « effort » en termes d'accueil d'apprentis à tous les niveaux d'effectifs. En France, en revanche, l'apprentissage se concentre sur les TPE, principalement des entreprises de l'artisanat. En revanche, les PME, les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises sont beaucoup moins impliquées en moyenne.

- **L'apprentissage est davantage développé dans les métiers de services en Allemagne qu'en France :**

Même si l'Allemagne a un secteur industriel plus développé, ses entreprises embauchent proportionnellement davantage d'apprentis dans les métiers de service que la France. Cela résulte du fort développement de l'apprentissage dans les métiers du commerce et des services aux entreprises, y compris au sein des entreprises industrielles. En revanche, la surreprésentation de l'apprentissage en France dans l'artisanat explique la plus forte proportion d'apprentis dans les métiers dits « de production ».

A l'issue de cette comparaison, Alain Bao nous a fait part de propositions visant le développement de l'apprentissage en France : ouvrir l'apprentissage aux formations technologiques, déplaçonner l'âge limite d'entrée en apprentissage, déconnecter la rémunération de l'apprenti de son âge, instaurer un pack des primes pour l'apprentissage, développer des parcours alliant formation sous statut scolaire et apprentissage, instaurer l'apprentissage dans la négociation annuelle obligatoire de l'entreprise....

Pour mémoire : le programme des activités jusqu'au 19 décembre 2017 :

mardi 17 octobre 2017	La ville ubérisée.	Jean François Grimaud, membre du club	Petit Dîner
mardi 24 octobre 2017	Présentation du rapport de la sous - commission concert par Michel Antoine et échanges.		
mardi 31 octobre 2017	Pas de réunion (pont de la Toussaint, qui tombe le mercredi)		
mardi 7 novembre 2017	Les limites politiques de l'action de Napoléon 1^{er}	Michel Dubault, membre du club	Petit Dîner
mardi 14 novembre 2017	La Réserve mondiale de semences du Svalbard et « Mes voyages aux pôles ».	Goran Stanajic, Etudiant AGRO TECH Paris, André Guigneret, membre du club	Petit Dîner
mardi 21 novembre 2017	La gastronomie française à l'Elysée à partir de son ouvrage « Au service du palais » (Editions du Moment).	Bernard Vaussion, responsable des cuisines de la présidence de la République de 2005 à 2013	Dîner mensuel statutaire
Vendredi 24 novembre et samedi 25 novembre	BANQUE ALIMENTAIRE		
mardi 28 novembre 2017	L'Europe de Charlemagne à l'Union Européenne : 2^{ème} partie.	Laszlo Szabo, Philosophe	Petit Dîner
vendredi 1er décembre et samedi 2 décembre	Dîner de Gala et Réunions du District à Fontainebleau		
mardi 5 décembre 2017	Le système éducatif complexe de l'Essonne.	Lionel Tarlet, Directeur académique de l'Essonne	Petit Dîner
jeudi 7 décembre	91 d'Or		
mardi 12 décembre 2017	Assemblée extraordinaire suivie de l'Assemblée générale annuelle		
mardi 19 décembre 2017	Noël en Europe : un repas et une intervention inspirés par les traditions de Noël en Europe au Lycée Hôtelier d'Etiolles.		Dîner mensuel statutaire

Malgré le peu d'intérêt que les Petits Dîners ont suscité jusqu'ici, nous les maintenons à titre expérimental, mais s'il n'y a pas plus de participation, nous les supprimerons en 2018, c'est-à-dire que nous n'inviterons plus les conférenciers à dîner après la réunion.